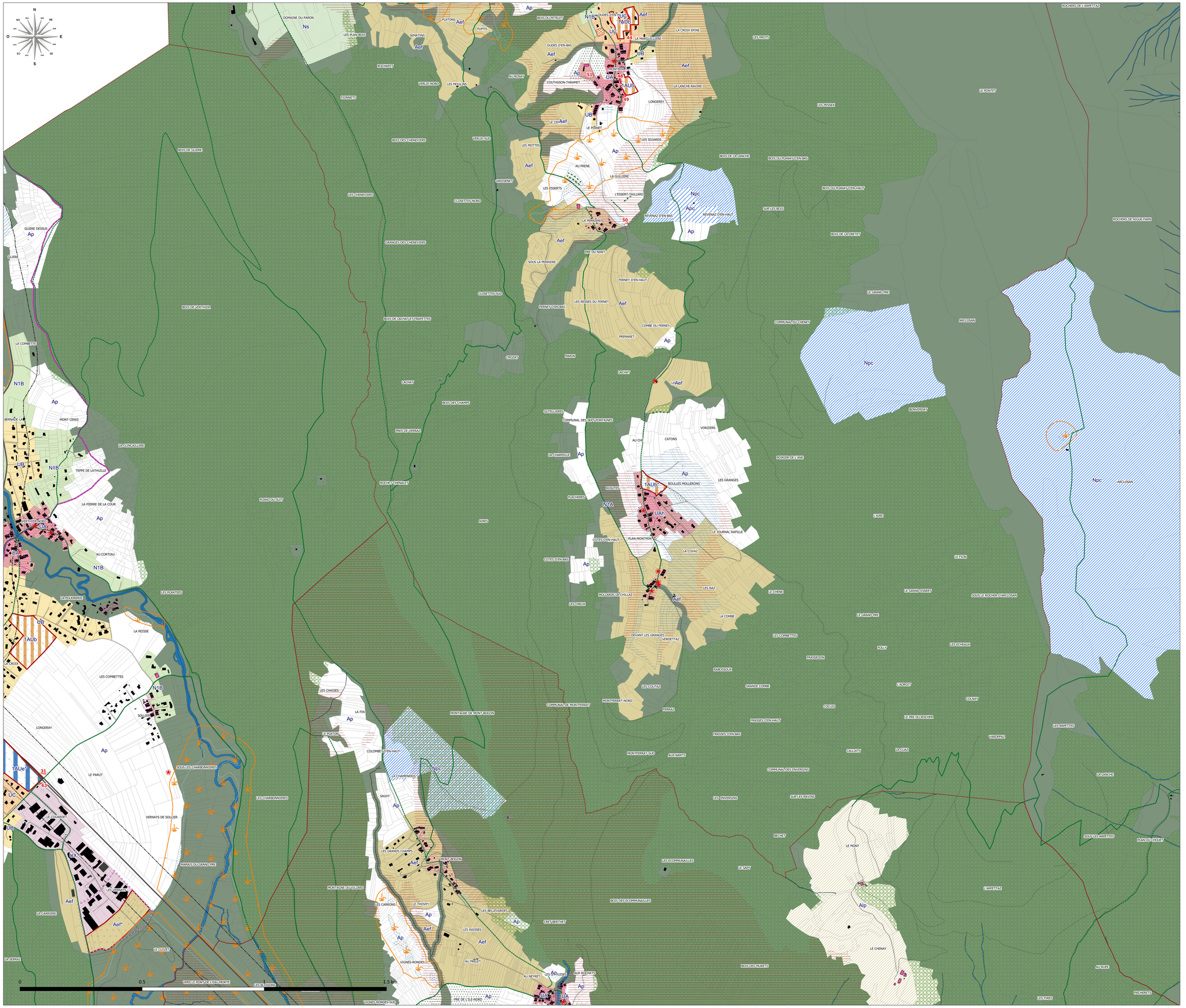

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

REGLEMENT: DOCUMENT GRAPHIQUE

PAVAGE GENERAL - ECHELLE 5000E

Doussard - Faverges - Montmin (ancienne commune) - Saint-Férréol

Version consolidée	
Elaboration du PLUi	Arrêté le 10/11/2015
	Approuvé le 20/10/2016
Modification simplifiée n°1	Approuvé le 13/07/2017
Révision allégée n°1	Arrêté le 18/07/2019
	Approuvé le 16/01/2020
Modification n°1	Approuvé le 16/01/2020
Modification simplifiée n°2	Approuvé le 16/01/2020

PIECE DU PLU

4.2.3

Citadnova

Limite administrative

ZONES URBAINES

- UA : Noyau historique de bourg
- UAd : Zone urbaine d'ensemble de collectifs
- UAh : Noyau historique de village
- UAp : Grand patrimoine à vocation spécifique
- UApm : Zone urbaine à vocation principale d'habitation, d'équipements collectifs spécialisés dans les services de santé
- UB : Zone urbaine récente à dominante résidentielle dense
- UBh : Zone urbaine récente à dominante résidentielle des hameaux
- UC : Zone urbaine récente à dominante résidentielle peu dense
- UCp : Périmètre de captage en zone urbaine
- UE : Zone urbaine d'équipements d'échelle intercommunale
- UX : Zone urbaine à vocation d'activités économiques

ZONES A URBANISER ET SECTEURS DE PROJETS

- 1AUa : zone d'urbanisation future à vocation résidentielle
- 1AUa* : zone d'urbanisation future à vocation résidentielle à moyen terme
- 1AUb : zone d'urbanisation future à vocation dominante résidentielle
- 1AUb* : zone d'urbanisation future à vocation résidentielle à moyen terme
- 1AUbh : zone d'urbanisation future à vocation résidentielle
- 2AU : Zone d'urbanisation future à vocation résidentielle à long terme
- 1AUe : zone d'urbanisation future à vocation d'équipement
- 1AUe* : zone d'urbanisation future à vocation touristique
- 1AUX : zone d'urbanisation future à vocation d'activités économiques
- 1AUX* : zone d'urbanisation future à vocation d'activités économiques impacté par le risque inondation
- 2AUX : zone d'urbanisation future à vocation d'activités économiques à long terme
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
- Secteur comportant une orientation d'aménagement thématique

ZONES AGRICOLES ET NATURELLES

- Ap : Zone agricole à enjeux écologiques et/ou paysagers forts
- Aef : Zone agricole à enjeux forts
- Aef* : secteur permettant d'accueillir des constructions et installations nécessaires à l'activité de maraîchage et autorisant des activités de loisirs et l'accueil du public, sans la réalisation d'infrastructure lourde
- Alp : Zone agricole d'alpage
- Apc : Périmètre de captage en espace agricole
- Ask : Zone agricole à destination de la pratique du ski
- Ac : Zone agricole accueillant le camping à la ferme
- Ar : secteur où sont implantés des commerces et pour lesquels une évolution est possible
- N1A : Espace naturel sensible (Natura 2000, ZNIEFF, corridor écologique...)
- N1B : Espace naturel d'intérêt écologique et paysager permettant les évolutions agricoles et extension bâtie limitée
- Nl : Secteur naturel du lac d'Annecy
- Nhl : Secteur naturel de rivage
- Nca : Zone naturelle à destination de stockage des déchets
- Nca* : Zone naturelle liée à l'accueil d'une centrale photovoltaïque
- Nf : secteur pouvant accueillir des constructions et installations liées à l'exploitation forestière
- Ng : Zone naturelle liée à l'accueil touristique des grottes de Seythenex
- Nj : Secteur naturel pouvant accueillir les loisirs et accueil du public sans infrastructure lourde
- Nj* : Secteur naturel du golf de Giez
- Nj** : Secteur naturel du plan d'eau de Marlens
- Np : Secteur d'activité économique piscicole en zone naturelle
- Npc : Périmètre de captage en zone naturelle
- Nr : Zone naturelle liée à l'accueil d'un bâtiment de restauration hors agglomération
- Ns : Domaine skiable
- Nt : Camping et parc résidentiel de loisirs
- Nts : Zone naturelle touristique accueillant la pratique du ski alpin
- Nts* : Zone naturelle touristique accueillant la pratique du ski de fond*
- Nv : Zone naturelle liée à l'activité de vol libre
- NXa : Zone d'activité spécialisée : carrière
- NXa* : Zone d'activité spécialisée : carrière à l'arrêt

RISQUES NATURELS

- Zone soumise à un risque fort (PPRN)
- Zone soumise à un risque moyen (PPRN)

ESPACES ET SECTEURS CONTRIBUANT AUX CONTINUITES ECOLOGIQUES, A LA TRAME VERTE ET BLEUE ET A LA PROTECTION DU PATRIMOINE BATI ET PAYSAGER

- Cours d'eau
- Espace de bon fonctionnement des zones humides
- Zones humides
- Espace Boisé Classé
- Jardins et balcons paysagers proteges au titre du L123-1-5-III-2
- Batiments à préserver
- Noyau ancien à préserver au titre du L123-1-5-III-2
- Haies et alignements d'arbres protégés au titre du L123-1-5 7°
- Patrimoine commun

DISPOSITIONS LIEES AUX VOIES ET INFRASTRUCTURES

- Secteur affecté par le bruit au titre du R.123-13-13
- Sentier à préserver

DISPOSITIONS LIEES A LA LOI LITTORAL

- Bande des 100m
- Espaces proches du rivage

AUTRES ELEMENTS

- Linéaire commercial à préserver
- Mise à jour des constructions
- Emplacement réservé
- Périmètre de mixité sociale du logement défini au L123-1-II 4°
- Périmètre de Zone d'Aménagement Concerté
- Terrain inconstructible au titre du L123-1-5-III-6
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global

Tableau des emplacements réservés sur cette partie du territoire

N° ER	Objet	Commune	Surface m²
46	Aménagement de la voie	Doussard	1135
47	Desserte viaire	Talloires-Montmin	1138
48	Desserte viaire	Talloires-Montmin	173
49	Desserte viaire	Talloires-Montmin	177
50	Aire de tri des déchets	Talloires-Montmin	26
51	Aire de tri des déchets	Talloires-Montmin	74
63	Aménagement de la voie	Doussard	55

NOTA : Concernant les plans, le tramage couleur fait foi et non l'étiquetage qui peut observer certains décalages dans quelques cas isolés